This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

HARVARD LAW LIBRARY
3 2044 097 793 277

Hill

Sur La Discipline Des Prisons

COMP
985.8
HIL

HARVARD
LAW
LIBRARY

Digitized by Google

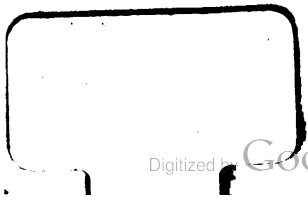

Digitized by Google

SUR LA DISCIPLINE DES PRISONS

PAR

MRS FREDERIC HILL.

STOCKHOLM
CENTRAL-TRYCKERIET
1878.

COMP
985.8

Digitized by Google

C+W
H645d

8/11/31

Digitized by Google

DISCIPLINE DES PRISONS.

On ne peut mettre en question les progrès qui ont eu lieu, pendant les 40 dernières années, dans la disposition intérieure, la condition sanitaire et la discipline générale de la plupart de nos prisons, soit en Europe ou en Amérique, aussi peu que le désir des autorités de continuer à marcher dans la voie du progrès.

Des pasteurs chrétiens des différentes dénominations entrent chez les hôtes des prisons pour leur faire connaître les vérités religieuses et morales, et des sociétés humaines s'efforcent de trouver du travail à quelques-uns d'entre eux, du moins, pour quand ils seront mis en liberté.

Cependant, avec tout cela, il me paraît qu'il nous reste encore à mettre en action quelques moyens très importants pour pousser le détenu à s'amender et à cultiver des habitudes qui seules peuvent amener la pratique d'une vie meilleure.

Saint Paul, en disant: »Fais que celui qui vole ne vole plus, mais plutôt qu'il travaille en faisant de ses mains ce qui est bon, afin qu'il puisse se procurer ce dont il a besoin», indique par là qu'il ne regardait pas un voleur comme parfaitement mort aux sentiments généreux.

J'ose présumer qu'il vaut bien la peine, à ce Congrès, qui fait un si grand honneur à l'humanité, de considérer les questions suivantes:

1:o. Qu'a-t-il été fait dans les prisons pour cultiver les affections humaines;

2:o. Qu'a-t-il été fait pour amener la pratique quotidienne de l'abnégation de soi-même pour de bons buts, comme de

Digitized by Google

contribuer à l'entretien de la famille du prisonnier ou de faire des restitutions à celui qu'il a lésé.

3:o. Qu'a-t-il été fait pour que le travail soit plutôt un plaisir qu'un supplice, et surtout pour qu'il soit aussi rémunératif que possible;

4:o. Chaque prisonnier est-il en état, par un industrie persévérante, de gagner de l'argent pour son propre compte, la somme variant selon l'espèce de travail qu'il est en état d'exécuter; ou les récompenses pour son industrie et sa bonne conduite se réfèrent-elles seulement à la nourriture ou aux autres commodités du prisonnier;

5:o. Qu'a-t-il été fait pour cultiver le goût d'occupations et de plaisirs qui puissent diminuer la tentation du cabaret;

6:o. Qu'a-t-il été fait pour enseigner aux prisonniers féminins la meilleur méthode de disposer des gains de la famille, de manière à procurer à leurs maris, à elles-mêmes et à leurs enfants tout le confort que leurs moyens permettent.

Ces questions sont basées sur l'observation personnelle des prisonniers, et sur l'expérience de ce qui peut être exécuté au moyen de plans judicieux pour stimuler l'amendement du prisonnier par lui-même.

J'ai connu des prisonniers qui se levaient à 4 heures du matin pour gagner, par un travail supplémentaire, les moyens de secourir leurs familles, de faire des épargnes pour pourvoir à leur habillement en sortant de la prison, ou pour le remboursement de l'argent à la personne qu'ils peuvent avoir fraudée; cela en addition aux 10 heures de travail pour leur entretien dans la prison.

Je désirerais de tout mon coeur que le sage jugement d'un ancien illustre prince royal de Suède, devenu le roi Oscar 1er, le père de Sa Majesté le Roi actuel, qui jusqu'ici n'a reçu qu'une application partielle, soit adopté généralement.

Dans un ouvrage sur la Discipline des Prisons, publié en 1842, S. A. R. s'exprime ainsi:

»Le travail, considéré en soi-même, ne constitue pas une punition, mais il est, au contraire, de toute nécessité pour la santé

Digitized by Google

intérieure et extérieure de l'homme; c'est, mental ou corporel, le moyen le plus efficace de réforme, et ne doit pas, par cette raison, être représenté comme quelquechose à craindre, ou être confondu avec l'idée de punition.»

A l'égard de la question importante de l'abnégation et du contrôle de soi-même, je prends la liberté de citer ce que dit à ce sujet mon mari, M. Frédéric Hill, engagé, pendant plusieurs années, dans des missions pénibles en Écosse comme inspecteur des prisons, et comme membre du »General Board of Directors of Prisons, puis comme inspecteur des prisons en Angleterre. Dans son ouvrage sur »le Crime», page 285, M. Hill, en parlant des prisonniers, dit: »Si un homme est traité, je ne veux pas dire avec raideur, mais seulement comme un enfant en lisière sans occasion de cultiver ses facultés du contrôle de soi-même et moins encore celles d'une activité vertueuse propre, et quoiqu'il puisse se comporter d'une manière exemplaire en prison, et en sortir avec le désir sincère de vivre dorénavant dans l'honnêteté et la décence, il manquera, toutefois, si bien du pouvoir de prendre soin de lui-même et de résister à la tentation, qu'il retombera probablement bientôt dans le crime.

Quant à la culture de goûts, d'occupations et de plaisirs nouveaux chez le criminel dégradé, je voudrais sérieusement diriger l'attention sur l'autorité éminente de M. Livingstone, qui, dans son grand ouvrage sur la jurisprudence criminelle, dit: »Ce n'est pas une partie de minime importance de ce plan, que l'éducation et l'édification morale ainsi que des jouissances purement physiques soient présentées comme appâts pour l'exercice de l'industrie, de l'habileté et d'une bonne conduite. Ces qualités seront récompensées par la lecture de livres combinant l'amusant avec l'instructif; par la musique et par tous les autres moyens propres à exercer l'esprit dans la science ou la main aux opérations délicates des beaux arts; en un mot, par tout ce qui est propre à développer le talent ou l'habileté pratique. Des occupations semblables offriraient, peut-être, les moyens les plus efficaces de réforme: leur principal effet est de réconcilier le condamné avec lui-même, le

Digitized by Google

premier point, mais surtout le plus difficile à gagner. Il faut que l'exercice quotidien de ses facultés mentales, la conscience de ses progrès dans les connaissances utiles, l'élèvent dans sa propre estime; et cette ambition honnête, une fois excitée, contribuera bien plus à changer la conduite et à purifier le coeur, qu'un moyen extérieur quelconque, quelque esprit de suite et quelque habileté que l'on mette dans son application.

Les maximes exposées ci-dessus sont capables de vastes applications. Le champ de réformes auquel elles se réfèrent, n'a été abordé que par trop peu de personnes, mais partout où l'on s'y est engagé, si même partiellement, la valeur en a été incontestablement prouvée.

Des idées de cette espèce peuvent paraître don-quichotiques à certaines personnes, mais nous avons eu, ces dernières années, de si grands changements dans l'administration des prisons: remplacement du désordre, de la paresse, de l'indiscipline et du bruit par les vertus opposées à ces vices, que je voudrais bien espérer que les efforts réunis de tant d'hommes experts et bienveillants de toutes les nations actuellement assemblés, changeront en une bienfaisante réalité une foule de choses essentiellement bonnes, mais jugées par nombre de personnes comme appartenant au domaine de l'imagination.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

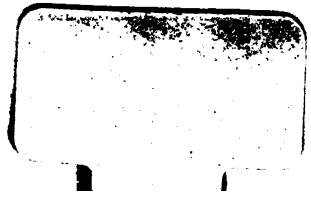

Digitized by Google

Digitized by Google